



L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ DU SECTEUR DE L'ASSURANCE SÉLECTIONNÉ PAR ASTRÉE - 9 MAI 2023 - N° 65

LA REVUE DE PRESSE

26
avril

L'ACPR publie une revue relative aux dispositifs automatisés de surveillance des opérations en matière de LCB-FT

L'ACPR a publié [une revue thématique](#) sur les dispositifs automatisés par les organismes contrôlés pour la mise en œuvre de leurs obligations en matière de surveillance des opérations. L'ACPR envisage, en collaboration avec Tracfin, l'élaboration de lignes directrices sur le thème de la LCB-FT.

en vigueur le 24 avril dernier. Est donc désormais possible la couverture assurantielle d'une attaque cyber dès lors qu'un dépôt de plainte de la victime a été réalisé dans un délai de 72h après la connaissance de l'atteinte par la victime.

27
avril

Décision de mesure conservatoire d'interdiction de distribution prononcée par l'ACPR à l'encontre de SFAM

L'ACPR prononce à l'encontre du courtier d'assurance SFAM, spécialisé en assurances affinitaires, [une mesure conservatoire d'interdiction temporaire de distribution](#) à compter du 25 avril 2023 au motif que le processus de commercialisation du courtier serait susceptible, du fait d'un nombre important de réclamations constaté par l'ACPR, de compromettre les intérêts des clients.

24
avril

Entrée en vigueur de l'article 5 de la Loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur

[L'article 5 de la Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur](#) (LOPMI) est entré

../.

24
avril

Décision de la Commission des sanctions de l'AMF pour manquement à leurs obligations professionnelles

Dans une décision du 24 avril dernier, la Commission des sanctions de l'AMF a condamné la société MELANION CAPITAL et son dirigeant pour manquement à leurs obligations professionnelles à une sanction pécuniaire de 200.000 € et un avertissement pour la personne morale, plus une sanction pécuniaire de 150.000 € et un avertissement pour le représentant. De plus, la commission ordonne la publication de la décision pendant 5 ans.

19
avril

Décision de la Commission des sanctions de l'ACPR pour nombreux défauts dans le dispositif LCB-FT

Dans une décision du 19 avril 2023, la commission des sanctions de l'ACPR a condamné la néo-banque FINANCIERE DES PAIEMENTS ELECTRONIQUES à une sanction pécuniaire d'un million d'euros et un blâme pour des défauts dans le dispositif LCB-FT de la société.

21
avril

Vote de la Commission des affaires juridiques du projet de Directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité

Les députés ont voté favorablement le projet de Directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de développement durable (Corporate Sustainability Due Diligence Directive, CSDDD).

Ce projet vise à améliorer la protection des droits humains et de l'environnement dans les grandes entreprises. Le vote en séance plénière est prévu au 1er juin 2023. Le Parlement, contrairement au Conseil européen, précise que cette Directive est aussi à destination du secteur financier dont les assureurs.

4
mai

Publication de la CNIL relative au délégué à la protection des données

La CNIL en lien avec son homologue européen (EDBP/CEPD), va par une action coordonnée, procéder à des vérifications sur la désignation et la fonction des délégués à la protection des données (DPO). La CNIL sanctionnera éventuellement toute absence de désignation et mesure d'adaptation des missions du DPO.

Astrée vous souhaite une bonne semaine !

Avocats et consultants, nous sommes spécialisés dans les problématiques de distribution des produits d'assurances, bancaires et financiers depuis 25 ans.

Suivez toute notre actualité :

67 avenue Pierre Grenier - 92100 Boulogne Billancourt
Tél. : 01 46 10 43 80

*Ce document est la propriété d'Astrée Avocats.
Toute reproduction interdite.*